



R486 : AUTORISATION DE CONDUITE NACELLE/PEMP -Débutant

Conduire des nacelles/PEMP en appliquant les consignes de sécurité



Public

Toute personne amenée à utiliser des nacelles / plateformes élévatrices mobiles de personne (PEMP)



Participants

Jusqu'à 6 personnes



Intra

Dans vos locaux, selon vos disponibilités



Prérequis

Savoir lire et écrire. Aptitude médicale approuvée par le médecin du travail



Durée

2 jours (14 heures)



Inter

Nous consulter

Objectifs



Obtenir l'autorisation de conduite conformément à la recommandation CNAMTS R486



Maîtriser les règles de conduite concernant les nacelles/ PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel

Programme

NOTIONS DE SÉCURITÉ

Accidents du travail
Les causes d'incidents et d'accidents
Acteurs de la prévention

RÉGLEMENTATION

Code du travail
Vérifications périodiques

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE DES NACELLES

Les différents types de nacelle : avantages et inconvénients de chaque type
Les caractéristiques principales
Les systèmes de sécurité

LES RÈGLES DE CONDUITE EN SÉCURITÉ

La mise en œuvre
Les différentes consignes de sécurité
Procédures et consignes propres à chaque type de nacelle
La signalisation

VÉRIFICATION ET MAINTENANCE DE 1ER NIVEAU

PARTIE PRATIQUE

Vérifications de mise en route et des systèmes de sécurité
Prise en main : étude des différentes commandes
Exercices de mise en place du porteur
Stabilisation du porteur
Exercices d'élévation pour atteindre des zones de travail
Utilisation des commandes au sol et de la pompe manuelle
Mise en sécurité de la nacelle

Méthodes pédagogiques

Formation participative, apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation pratique avec utilisation des nacelles (selon les catégories requises)

Matériel pédagogique

Vidéoprojecteur, EPI, nacelles à jour de la VGP

Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste en conduite de nacelles

Evaluation et validation

Evaluation théorique (QCM) et pratique
Délivrance d'un certificat de réalisation

Périodicité de recyclage

Tous les cinq ans (recommandation CNAMTS)

Support remis aux stagiaires

Des supports dématérialisés sont remis aux stagiaires

Références réglementaires

Art. R. 4323-55 du Code du travail ; CNAMTS R486

Les + NEOMIS

- + Méthode pédagogique participative
- + Formateurs qualifiés et expérimentés
- + Délivrance d'une autorisation de conduite
- + Garantie **minimum 60% de pratique**

98,3 % Taux de satisfaction stagiaires
98 % Notre taux de réussite



Notre engagement qualité



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante
ACTIONS DE FORMATION